

GARANTIE A VIE des cadres ICE F-22

Termes et conditions

- **Durée** : Les cadres ICE modèle F-22 sont garantis à vie (Verni, peinture et décors exclus).
- **Conditions** : La garantie s'applique contre tout vice de fabrication

- NB : Les opérations de remplacement dans le cadre de la garantie à vie ne pourraient être effectuées qu'après l'accord de la marque ICE et uniquement par son service après-vente, ou bien par l'intermédiaire d'un technicien / revendeur agréé de la marque.

- Pour toute demande de garantie, la facture d'origine (mentionnant impérativement votre nom) sera exigée : sans celle-ci, aucune demande ne pourra être traitée et la demande de prise en garantie se verrait annulée.

- Le client ne doit en aucun cas expédier le produit concerné sans l'accord préalable de ICE. Dans le cas contraire, le produit risquerait d'être refusé à sa réception et le client serait seul responsable des coûts engendrés, et des éventuels dommages subis pendant le transport.

- Le client est responsable de l'emballage du produit dans le cadre de son éventuel retour. Un emballage soigneux est requis (si possible renvoyer dans l'emballage d'origine,) et impérativement apposer le numéro de retour fourni par ICE sur le colis. Dans le cas contraire, le produit risquerait d'être perdu ou endommagé et le client se verrait être seul responsable des coûts supplémentaires générés et des éventuels dommages subis pendant le transport.

/!\ Exclusions : la demande de prise en garantie sera refusée systématiquement dans les cas suivants :

- Les révisions courantes et/ou d'éventuelles réparations n'auraient pas été effectuées.
- Le problème est dû / serait la conséquence de mauvais réglages.
- Le problème provient de coups sur la peinture ou de leurs conséquences.
- Le cadre a été fixé ou serré à l'aide d'une pince (pied d'atelier, porte-vélo, ...)
- Des modifications auraient été effectuées sur le produit par le client ou par des techniciens non agréés.
- Le problème est dû à une cause étrangère à la qualité du produit (accident)
- Eclat ou détérioration de la peinture suite à une chute, choc, (stockage dans un lieu humide, porte vélo, nettoyeur haute pression.....)
- Le cadre a été repeint
- Le cadre n'est plus dans sa couleur d'origine, suite à un décapage chimique, sablage, micro billage.....

Cette garantie se verrait également annulée dans son intégralité par toute modification apportée au cadre.

Cette garantie s'applique seulement aux cadres ICE F-22 achetés auprès d'un revendeur ou d'un distributeur agréé.

Cette garantie s'applique uniquement au premier acheteur et ne peut être transférée à un tiers.